

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière céréalière du 9 janvier 2019

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière s'est réuni le 9 janvier 2019, sous la présidence de Rémi Haquin, pour faire le point, à mi-parcours, sur la campagne de commercialisation des céréales. Le conseil a également validé les nouvelles prévisions de FranceAgriMer à l'horizon du 30 juin et pris connaissance d'une étude sur l'évolution décennale des achats de féculents par les ménages français.

Nouvelles prévisions de commercialisation des céréales françaises pour 2018/19 à mi campagne

FranceAgriMer a révisé à la marge ses prévisions de commercialisation des céréales françaises pour la campagne 2018/19, suite au ralentissement de l'activité commerciale durant la trêve des confiseurs.

Les prévisions de ventes de blé français vers l'Union européenne sont néanmoins ajustées à la hausse à plus de 7,7 millions de tonnes (Mt) pour 2018/19, soit 40 000 tonnes de plus qu'en décembre. Sur les 5 premiers mois de la campagne, les achats européens totalisaient 1,8 Mt dont plus des trois-quarts à destination de la Belgique et des Pays-Bas.

A contrario, les prévisions d'exportations de blé français vers les autres pays sont révisées à la baisse de 100 000 tonnes à 8,7 Mt, dans un contexte de renforcement de l'euro face au dollar. Au 7 janvier 2019, les embarquements à destination des pays tiers s'élevaient à 4,6 Mt, soit plus de la moitié des prévisions pour la campagne. Le second semestre s'annonce toutefois concurrentiel avec l'arrivée sur le marché mondial des blés de l'Argentine, dont la capacité d'exportation est estimée à 14 Mt, contre 12 Mt l'an passé, en dépit de problèmes de qualité.

Sur le marché intérieur français, les prévisions d'utilisations de blé par les fabricants d'aliments du bétail sont ajustées à la baisse de 50 000 tonnes à 4,85 Mt au profit du maïs (3,25 Mt). Les ventes de maïs vers l'Union européenne sont très légèrement revalorisées à près de 4,3 Mt (+ 20 000 tonnes par rapport aux prévisions de décembre).

Concernant l'orge, les prévisions d'utilisations sur le marché français sont reconduites. En revanche, les prévisions d'exportations sont révisées à la baisse (- 60 000 tonnes vers l'Union européenne, - 100 000 tonnes vers les autres pays), dans un contexte de révision à la baisse des besoins chinois par les analystes mondiaux. Néanmoins, l'Arabie saoudite est de retour aux achats par rapport à l'an dernier, avec plus de 0,5 Mt d'orge achetées à la France au 7 janvier, devant la Chine (0,4 Mt), la Tunisie et la Lybie (0,1 Mt chacune).

Évolution des achats de riz, pâtes et pommes de terre par les ménages français

FranceAgriMer a présenté au conseil spécialisé l'évolution des achats de féculents (riz, pâtes et pommes de terre) par les ménages français entre 2007 et 2017, sur la base des données de Kantar Worldpanel. Presque tous les ménages français (98%) achètent des pâtes et ce taux est resté très stable sur les 10 dernières années. Le taux d'acheteurs de pommes de terre fraîches est plus fluctuant mais atteint depuis 2016 son plus haut niveau à 93 %. En revanche, le taux de consommateurs de riz a tendance à décliner régulièrement (88 % de ménages acheteurs en 2007 contre 91 % en 2007).

La consommation de féculents, notamment de pâtes et pommes de terre transformées, est plus importante et fréquente chez les ménages modestes, les ménages avec enfants et les jeunes.

Au niveau régional, les achats de pâtes et pommes de terre culminent dans les Hauts de France.

Les prix moyens d'achat des pâtes et du riz, assez proches jusqu'en 2014, ont tendance à s'écarter depuis. Le prix moyen du riz acheté rejoint désormais celui des pommes de terre transformées, inférieurs aux prix des pâtes, ce qui pourrait s'expliquer par une certaine montée en gamme des pâtes achetées par les ménages ces dernières années. Quant au prix moyen du kilo de pommes de terre fraîches acheté par les ménages, il reste nettement inférieur aux prix des pâtes et du riz mais fluctue davantage.

Une note d'analyse sur ces données sera prochainement publiée sur le site internet de FranceAgriMer.

À l'occasion de ce conseil, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a également évoqué l'état des négociations avec le Royaume-Uni sur le Brexit et les scénarios possibles. Pour accompagner les opérateurs, les pouvoirs publics ont mis en place un portail interministériel <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>.

Les entreprises peuvent également adresser leurs questions auprès des ministères concernés, via les courriels suivants : brexit.entreprises@finances.gouv.fr ; brexit@douane.finances.gouv.fr ; brexit@agriculture.gouv.fr.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 9 janvier 2019 sur le site internet de FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 25 38

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
